

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri

Ruhengeri



9658

Nom

Rubamba

Origine

Ruhengeri

Chefferie

Inyera

Territoire

Ruhengeri

Profession

Cultivateur

N° du R.E.

5199

Formule dactyloscopique :

Arrêté le

28-3-51

Condamné le

28-3-51

à

7 jours S.P.P.

100 frs de F. I. ou 6 jours de S.P.S.
21 frs de F. I. ou 2 jours de C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le

~~4-4-51~~ ou 10-4-51 ou 12-4-51

Transféré le

Rapatrié le

Expulsé le

Décédé le

LE GARDIEN,

P.O. *[Signature]*

RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE DE RUHENGARI.

PRISON DE RUHENGARI.

BILLET D'ELARGISSEMENT.

NOM: *Ruhumba* alias: — fils de: *Ndabakari* et de: *Ayamumwezi* colline: *Ruhoro*
S/Chief: *Imukarungu* Chefferie: *Imulera* Territoire: *Ruhengeri* ^(c. a.)

a été elargi ce jour, après avoir subi une peine de servitude

pénale de:

S.P.P. = *7* jours

S.P.S. = *6* jours

C.P.C. = *2* jours

Ruhengeri, le *12-4-51*

LE GARDIEN DE PRISON.

P.O. *Fual*

REQUISITION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de police

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N°

22

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de

Puteaux

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Puteaux.

de recevoir et emprisonner le nommé

RUBUMBA

indigène de

Eukoro (Mbura)

si des tribunaux

condamné par jugement du Tribunal

de Louvain

en date du

28 mars

1941 devenu irrévocable le

28 mars

1941.

à

deux jours de S.P. à cent francs d'amende ou

du chef de

passer dans les deux jours ou à S.P.S.

de dix jours ; à vingt et un francs de frais de justice

ou à deux jours de contrainte

Puteaux le 28 mars 1941

L'Officier du ministère Public,

Paul

Puteaux dans l'annuaire
Municipal de Colindale